**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tenue le lundi 6 avril 2020, à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), par vidéoconférence sous la présidence du maire M. Marc-André Gosselin.

### Sont présents :

Mme Gaétane Trudel

M. Benoit Lussier

M. Jérôme Dionne

M. François Therrien

M. Éric De Courval

M. Alexis Beaupré

et Martine Lebeau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par Téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. Jérôme Dionne et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence

### 2020-04-40 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Gaétane Trudel, appuyé par M. Jérôme Dionne d'adopter l'ordre du jour qui demeure ouvert. *Adopté.* 

### 2020-04-41 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020

Il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. Alexis Beaupré, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 tel que déposé et présenté. *Adopté*.

# 2020-04-42 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2020

Il est proposé par M. François Therrien, appuyé par M. Jérôme Dionne, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2020 tel que déposé et présenté. *Adopté* 

### 2020-04-43 Adoption du règlement 182-2020 modifiant le règlement 179-2020

Il est proposé par M. François Therrien et appuyé par M. Éric De Courval d'adopter le règlement de 182-2020 tel que présenté. *Adopté* 

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION
MRC de NICOLET-YAMASKA

### 182-2020 RÈGLEMENT NUMÉRO 182-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 179-2020

ATTENDU la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020 ;

ATTENDU que le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction tient à venir en aide aux citoyens touchés ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. François Therrien et appuyé par M. Éric de Courval ce qui suit :

#### Article 1

Les taux d'intérêts et de pénalité du règlement numéro 179-2020, article 5 sont suspendus et sont fixés à « 0 % » jusqu'au 22 juin 2020. Ceci est applicable aux comptes à jour et non pour ceux déjà en souffrance.

### Article 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi, soit le jour de sa publication et est retro actif à partir du 23 mars 2020, date du premier versement de taxes.

Donné à Aston-Jonction, ce 8e jour d'avril deux mille vingt.

Marc-André Gosselin Maire Martine Lebeau Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion: 23 mars 2020.

Adoption : 6 avril 2020. Affiché le 8 avril 2020. En vigueur le 8 avril 2020.

- Pour publiciser le « panier.bleu », le lien sera inséré sur le site web de la municipalité. Ce lien tend à encourager l'achat local en ce temps de crise.
- Pour limiter les interactions physiques avec les citoyens, les permis seront envoyés par la poste.
- Une invitation du carrefour d'action municipale est transmise aux conseillers (ère) pour une séance virtuelle qui aura lieu de 9 avril au sujet des conséquences du COVID-19.

### Ratification des comptes payés en mars 2020

FO	JRNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
AD	Hydro-Québec	Luminaire février (avec note de	182,65 \$
		crédit de 163,56 \$)	
AD	Visa	Google (41,24 \$) Ebox (46,07 \$)	207,06 \$
		Void.ms (78,20 \$) Name-cheap	
		(20,73 \$)	
		CLR (20,82 \$)	
AD	Cogeco	Internet mars	76,98 \$
Transfert	Auger Dubord	Arpentage des pentes au garage	915,00 \$
de fonds		municipal	
AD	Loisirs Aston	Transfert de ;a subvention pour le	500,00 \$
		ramassage des feuilles	
AD	Hydro-Québec	Luminaires de mars	369,86 \$

## COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2020

### CH FOURNISSEUR DESCRIPTION MONTANT

Cana Natio		ntretien passage à niveau mars	326,50 \$
Cind Tess		ais de déplacement et achats bliothèque	273,26 \$
Citat Burc		apeterie	47,16 \$
Dian	e Hélie M	énage	150,75 \$
	pement Ve amothe	ersement avril déneigement	8 509,40 \$

T		
Ferme	Dernier versement déneigement	1 299,22 \$
Normence	édifices municipaux	
FQM	Formation (379,42 \$)	3 867,38 \$
	Honoraires collecte des eaux usées	
	(2 868,29 \$)	
	Honoraires réhabilitation rang 10	
0 (1	(619,67 \$)	400 00 A
Gaétane Trudel	Achats premiers répondants	188,33 \$
Georges	Retour des pots de fleurs et	136,59 \$
Boudreault	déneigement garage municipal	
Grenco	Location photocopieur	115,26 \$
Houle électrique	Installation de la prise extérieure pour la génératrice	2 237,41 \$
Lemteck	Réparation luminaires #14, #45, #29, #11 et #39	1 256,65 \$
Martine	Sal. du 23-02 au 07-03 (1 213,80 \$)	3 683,26 \$
Lebeau	Sal. du 08-03 au 21-03 (1 213,80 \$)	
	Sal. du 22-03 au 04-04 (1 213,80 \$)	
	Déplacement formation (41,86 \$)	
Megaburo	Compteur noir du 12-02 au 12-03 (45,98 \$)	1 503,20 \$
	Compteur couleur du 12-02 au 12-03	
	(49,01 \$)	
	Bureau (1 408,21 \$)	
MRC	Quote-part vers 2 de 3 (10 491,67 \$)	10 517,39 \$
Nicolet-	Inspection (25,72 \$)	, , , , , ,
Yamaska	1 (3, 4)	
Parenteau et	Peinture au bureau	2 897,37 \$
Caron		<b>, -</b> - •
Petite caisse	Achats pour bureau et conseil	65,70 \$
RIGIDBNY	Quote-part (322,50 \$)	2 566.88 \$
	Collecte d'avril (2 244,38 \$)	<b>-</b>
RISI de	Fausse larme Citadelle 14-02	16 313,51 \$
Bulstrode	(1 320,43 \$)	, ,
	Fausse larme Citadelle 10-03	
	(665,33 \$)	
	Quote-part vers 2 de 4 (14 327.75 \$)	
WSP	Suite des plans et devis des	2 759,40 \$
	ponceaux du rang 10	= <del></del>
 !	<u>, ,                                    </u>	

# 2020-04-44 Ratification des comptes payés en mars 2020 et autorisation de dépense pour le paiement des comptes du mois d'avril 2020

Il est proposé par M. François Therrien, appuyé par M. Éric De Courval, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction ratifie les comptes payés en mars 2020 et autorise le paiement des comptes du mois d'avril 2020, tels que présentés par la directrice générale et secrétaire trésorière. *Adopté*.

### **INFORMATIONS & COMITES**

- M. François Therrien informe les membres du conseil que la demande de subvention pour le camp de jour a été faite mais il se demande s'il devrait tout annuler tout de suite étant donné qu'il est fort possible que le camp de jour ne puisse pas avoir lieu à cause de la COVID-19. M. le maire lui suggère de faire comme si l'activité devait avoir lieu. Si jamais elle devait être annulée, il sera encore temps de retourner la subvention dans l'éventualité où elle aurait été versée.
- Mme Gaétane Trudel demande de prendre le dossier de l'église. La directrice générale lui donnera donc les coordonnées de M. Marc-André Harnois pour qu'elle puisse communiquer avec lui au sujet du carnet de santé de l'église.
- La prochaine réunion de la RIGIDBNY aura lieu mercredi prochain, donc aucune information a transmettre de ce côté.
- Le nouveau camion de la RISI de Bulstrode devrait être disponible sous peu.

- Pour respecter les consignes gouvernementales la bibliothèque est présentement fermée.
- M. François Therrien fait remarquer aux membres du conseil municipal que les lumières installées dans le clocher n'allument plus. La directrice générale entrera en contact avec M. Jacques Bergeron pour savoir pourquoi.

# 2020-04-45 <u>Creusage du fossé en arrière des terrains de la rue Vigneault (branche 12 du cours d'eau Lupien)</u>

CONSIDÉRANT que la municipalité désire continuer l'entretien de ce fossé tant et aussi longtemps que le projet des eaux usées ne sera pas complété ;

CONSIDÉRANT que ce fossé nécessite un creusage cette année ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Alexis Beaupré, appuyé par M. Benoit Lussier de demander à la directrice générale de demander des soumissions à quelques entrepreneurs en s'assurant toutefois qu'ils possèdent le bon godet pour ce travail. *Adopté* 

Suite à la demande de Mme Liliane St-Hilaire quant à la possibilité que le conseil soit conciliant pour les travaux qu'elle doit exécuter pour rendre son garage conforme, tous les membres du conseil ont bien entendu compris que les travaux ne pourront pas être fait pendant la crise du COVID-19.

# 2020-04-46 Nomination à titre d'inspecteur-adjoint relativement au règlement de zonage no 155-2016 et administratif no 158-2016

CONSIDÉRANT l'adoption d'un plan de transition écologique à l'échelle de la MRC Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT l'action d'engager des agents cours d'eau pour la période estivale afin de réaliser des visites chez les propriétaires riverains pour les informer de la réglementation et vérifier le respect de la bande riveraine ;

CONSIDÉRANT que le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) a offert ses services pour la réalisation de ce mandat à 20 000 \$ par année à l'échelle de la MRC Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT que la MRC Nicolet-Yamaska a retenu les services de CRECQ pour la réalisation de ce mandat ;

CONSIDÉRANT la concordance des règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement er de développement révisé (SADR) de la MRC et l'intégration des exigences concernant la protection des rives, du littoral et des zones inondables ;

CONSIDÉRANT que l'application de ces règlements d'urbanisme est notamment confiée à un fonctionnaire désigné ou un fonctionnaire désigné adjoint ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Jérôme Dionne et appuyé par Mme Gaétane Trudel et unanimement résolu par le conseil de désigner mesdames Émilie Paris-Jodoin et Michaëlle Leblond et monsieur Samuel Dupont-Fard comme fonctionnaires (inspecteurs) adjoints pour l'application des règlements 155-2016 et 158-2016. Leurs pouvoirs et fonctions seront restreints et réservés aux actes suivants :

- Émettre et signer des avis d'infraction (avis de courtoisie) au propriétaire foncier pour le non-respect d'une bande riveraine le long des cours d'eau
- À la question de Mme Gaétane Trudel au sujet des pancartes avec des numéros erronés au coin de la rue Vigneault et du rang 10, la directrice générale l'informe que la situation a été réglée. Les pancartes ont été correctement positionnées et informent correctement de la direction à suivre selon l'adresse.

- M. Marc-André Gosselin va reparler à M. Luc Arsenault au sujet de l'inspection en voirie. Il est d'avis que nous avons besoin d'un inspecteur pour au moins quelques heures par semaine. Selon la discussion qu'il aura nous pourrions peut-être proposer un contrat de travail à M. Arsenault après l'avoir adopté lors de la séance du mois de mai.
- Les membres du conseil aimeraient que la directrice générale fasse une autre vérification à savoir s'il existe des subventions pour les radars afficheurs de vitesse.

# 2020-04-47 <u>Résolution demandant des modifications aux critères d</u>e la TECQ

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté ;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté ;

CONSIDÉRANT que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral ;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans la même liste ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

CONSIDÉRANT que le député fédéral de Bécancour-Nicolet-Saurel met de la pression sur la ministre de l'infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets ;

CONSIDÉRANT que le député fédéral de Bécancour-Nicolet-Saurel recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. Éric De Courval et résolu :

D'appuyer le député fédéral de Bécancour-Nicolet-Saurel dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au député fédéral de Bécancour-Nicolet-Saurel et la ministre de l'infrastructure, Mme Catherine McKenna. *Adopté* 

### 2020-04-48 <u>Demande de remboursement d'activités sportives de la part de Manon Rancourt</u>

CONSIDÉRANT que la demande est conforme avec la politique de remboursement des activités sportives ;

Il est proposé par M. François Therrien, appuyé par M. Benoit Lussier d'accepter le remboursement de 278,26 \$ à Mme Rancourt. *Adopté* 

### 2020-04-49 Radiation de la dette du dépanneur

CONSIDÉRANT que le dépanneur a une dette de 8 000 \$ envers la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité subventionne le dépanneur à chaque année et que par conséquent, ne s'attend pas à ce que le dépanneur puisse un jour rembourser cette dette ;

CONSIDÉRANT que cette dette apparaît toujours dans les états financiers ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. François Therrien et appuyé par M. Jérôme Dionne, de radier cette dette à raison de 2 000 \$ par année, jusqu'à la radiation complète. *Adopté*.

Pour l'activité de distribution des arbres, M. Éric de Courval, responsable de l'activité suggère de demander les noms et adresses des personnes intéressées et il leur fera la livraison. Cette information sera donc mise dans le Jonction.

#### **CERTIFICAT DE CRÉDIT**

Je, MARTINE LEBEAU, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par les résolutions numéros 2020-04-44, 2020-04-48 et 2020-04-49, inscrites au présent procès-verbal.

Martine Lebeau
Directrice générale et secrétaire trésorière

### 2020-04-50 <u>Clôture de la séance</u>

M. Benoit Lussier propose la levée de la séance à dix-neuf heures quatorze (19 h 14).

Marc-André Gosselin Martine Lebeau
Maire Directrice générale et secrétaire trésorière